

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 95 (1959)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux 11 b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Lino de J.-F. Egger

Inscriptions et examens d'admission à l'Ecole supérieure de commerce et d'administration

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'Ecole (Maupas 50), **jusqu'au 7 mars 1959**. Heures d'ouverture : 8-12 h. et 14-18 h. (le samedi : 8-12 h. seulement).

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus, l'acte de naissance ou l'acte d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination anti-variolique et anti-diphtérique.

Conditions d'admission : 14 ans révolus au 31 décembre 1959, pour la classe de première année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu du 13 au 15 avril 1959.

DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES
Enseignement secondaire

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Annonce de place vacante

LES ÉCOLES ET STATIONS AGRICOLES CANTONALES
DE MARCELIN S/MORGES

mettent actuellement au concours un poste de

Maîtresse ménagère agricole

OFFRE à adresser : ÉCOLES ET STATIONS AGRICOLES CANTONALES DE MARCELIN S/MORGES.

TRAITEMENT : Fr. 9978.— à Fr. 13400.—

DÉLAI D'INSCRIPTION : 27 janvier 1959.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 1er avril 1959.

CONDITIONS SPÉCIALES : Age minimum 20 ans.

Brevet d'enseignement ménager ou titre jugé équivalent.

Office du personnel.



Tél. 7 54 67

Demandez
prix courant à

Nidecker

ROLLE

Fabrique
d'articles en bois
Spécialiste
dans le matériel
d'école



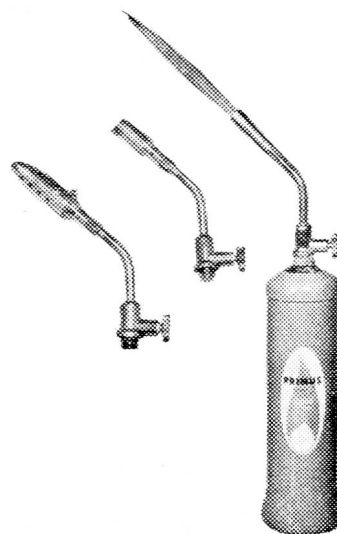
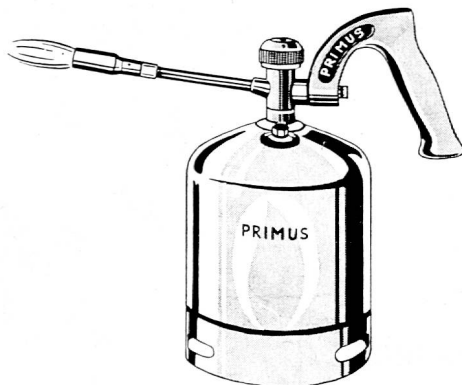
Travaux de soudage et de laboratoire aisés et simplifiés

Les appareils PRIMUS au gaz de propane constituent un complément intéressant du matériel expérimental, comme source de chaleur. Sur la même bonbonne, munie d'un robinet à pointeau, on visse divers soudeurs pour souder à l'étain ou braser à l'argent, ou encore pour travailler le verre ; on peut aussi le raccorder au bec Bunsen.

Tous renseignements par le
représentant général

**GUIDO
MAYER S.A.**
OUTILLAGE EN GROS

Lausanne
9, rue du Port-franc
Téléphone (021) 22 01 72



- ▶ Haute pression constante
- ▶ Allumage instantané
- ▶ Sécurité
- ▶ Maniabilité
- ▶ Universalité d'emploi

Partie corporative

Nouveau comité central SPR
(1959-1962)

Président : **Perrot** Adrien, la Haute-Route 18, Bienne (tél. 032 2 92 88) ;
 Vice-président : **Monnier** Luc, ch. des Tulipes 9, Bienne (tél. 032 3 87 47) ;
 Vice-présidente : **Hanché** Denise, route d'Orpond 18, Bienne (tél. 032 4 10 62) ;
 Secrétaire : **Paroz** André, route de Boujean 13, Bienne (tél. 032 2 89 68) ;
 Trésorier : **Pulfer** André, av. F.-Cornu 13, Corseaux-sur-Vevey (tél. 021 5 41 45) ;
 Rédacteur de l'Educateur : **Chabloz** André, Clochetons 9, Lausanne (tél. 021 24 73 49) ;
 Rédacteur du Bulletin : **Willemmin** Gustave, 31, avenue H.-Golay, Genève (tél. 022 33 49 66).

SPR - Comité central

Il arrive qu'au tribunal le juge impartisse aux plaideurs, pour la production de leurs mémoires, un dernier délai qui peut se prolonger par un ultime délai, qui, à son tour, peut aller jusqu'à un ultime délai.

C'est ce qui est arrivé au comité genevois de la SPR, qui après sa dernière séance du 29 novembre s'est réuni en une ultime séance le 10 janvier à Genève, avant l'ultime du 18 janvier à Bienne, au cours de laquelle se fit la transmission des pouvoirs.

Sous la présidence d'A. Neuenschwander, les deux comités, l'ancien et le nouveau, ont surtout examiné la situation du **comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger**. Voilà une année et demie bientôt que ce sujet nous préoccupe, il n'y a pas eu une seule séance du comité où il n'ait pris une bonne partie de notre temps. Ce qui est grave, c'est que les choses, en vieillissant, ne s'améliorent ni ne se simplifient.

Rappelons que ce comité est composé d'un président et d'une secrétaire, avec deux représentants de chacune des associations suivantes : Nouvelle Société helvétique, Aide suisse, SLV et SPR. Primitivement, la tâche de ce comité était en quelque sorte philanthropique : chercher en Suisse des fonds pour permettre aux écoles suisses à l'étranger de se maintenir. Puis lors du déchainement des idéologies de l'avant-guerre, la nécessité s'est imposée de sauvegarder l'esprit suisse au sein de nos colonies à l'étranger, et la Confédération est intervenue par des subventions ; actuellement, elles s'élèvent à 500 000 fr. par an et seront portées dès 1960 à 850 000 fr. Ces sommes permettent de parer aux constructions ou à l'entretien les plus urgents et de rétribuer un peu mieux le personnel enseignant.

Il ne faut pas oublier surtout que ces écoles ne sont pas une institution officielle, mais que ce sont des écoles privées, soumises au droit privé des pays dans lesquels elles sont installées, et qu'elles dépendent de comités locaux, sortes de commissions scolaires dont les membres ne sont pas tous compétents, ou compréhensifs, ou pleins de bienveillance envers le corps enseignant...

Avec les années, le comité d'aide a vu ses responsabilités s'accroître sans que ses pouvoirs, et surtout ceux de son président, aient été augmentés et nettement définis. Quand les affaires vont bien, tout va bien, mais dès qu'un conflit éclate, et toutes les conditions sont réunies pour qu'il en naisse, les compétences des uns et des autres s'enchevêtrent, les « niaises » s'éternisent, le serpent de mer éclot.

Dans la longue histoire que nous avons vécue ces derniers temps, les faits eux-mêmes sont plus pittoresques que graves. Ce qui nous intéresse, c'est de mettre un point final à des disputes où nous avons l'impression que les questions de personnes prennent trop d'importance. Et surtout de revoir le statut du comité d'aide, de délimiter nettement les compétences du président, du comité, des groupements qui président aux destinées des écoles. Il va sans dire que, vis-à-vis de ces derniers, le comité ne peut émettre que des vœux, puisque ce sont des organisations privées, mais des vœux accompagnés d'une menace de retrait de la subvention à l'école, ça pourrait peut-être bien ressembler à des ordres.

Enfin, le plus intéressant pour nous serait d'établir un statut-type du corps enseignant qui donne à celui-ci des garanties et qui le protège contre l'arbitraire éventuel des comités locaux. Là, nous serions dans notre vrai rôle.

A. Neuenschwander continuera à représenter la SPR au sein du comité d'aide, jusqu'à l'expiration de son mandat de vice-président, en juin prochain, et Pulfer restera notre second délégué. En juin, Perrot succédera à Neuenschwander. Pierrehumbert restera notre représentant à la commission d'enquête, si elle clôt prochainement son travail ; sinon A. Paroz lui succédera.

Le comité central a adressé ses vœux à M. Droz, secrétaire du Département fédéral de l'intérieur, à l'occasion de sa retraite, et il a délégué Willemmin au comité d'organisation du Salon de l'enfance et de la jeunesse à Genève.

La **transmission des pouvoirs** a donné l'occasion à A. Neuenschwander de remercier tous ceux qui l'avaient aidé dans sa tâche ; il constate que la direction de la SPR apporte bien des soucis, mais aussi bien des joies, et il souhaite au nouveau président et à son équipe de récolter plus de celles-ci que de ceux-là. Une des tâches les plus importantes du comité central, c'est de saisir toutes les occasions de resserrer les liens avec les sections cantonales, de faire comprendre à tous les membres de la SPR l'importance représentative de notre groupement.

Le nouveau président A. Perrot rend hommage à l'esprit d'équipe du comité genevois, comme au travail et au calme olympien de Neuenschwander. Il estime que le temps est périmé de considérer tous les problèmes de l'école seulement à l'échelon cantonal ; le comité de la SPR doit faire tous ses efforts pour que tous nos collègues se placent au moins sur le plan romand. Il souhaite que le congrès de 1962 puisse éta-

SOMMAIRE

Partie corporative : Nouveau comité central SPR. — SPR-Comité central. — Voyage aux USA. — Vaud : Coïncidence. — Assemblée générale. — Rapport du président. — Comptes SPV 1958. Rapport des vérificateurs. — Rapport du conseil d'administration. Rapport sur l'Ecole des Mûriers. — « Jean, récite-moi la sonnette électrique ! ». — Bonjour Jeunesse. — Calcul des traitements. — Nouveau programme de calcul. — Genève : UIG : convocation. Manifestation du 25 février. — Quand on est tenu de suivre la voie qu'on s'est tracée. — UAEE : Après le départ de Madame Jotterand. — Neuchâtel : Le vote du 1er février. — Comité central. — Forum. — Divers : Exposition de philatélie éducative. — Brochure : Etude sur la numération « Binaire » ou à propos de systèmes de numérations.

blir un bilan de l'organisation scolaire romande et propose des directions dans lesquelles on pourrait travailler.

Chapuis, président de la SPJ, remercie le comité genevois et présente ses vœux au nouveau comité jurassien.

Un certain nombre de travaux, rapports et délégations sont ensuite répartis entre les membres du comité. L'ancre est levée, une nouvelle équipe a pris le quart. Puissent les vents être favorables à la nef SPR !

G. W.

Voyage aux USA

La FIAI organise — si le nombre des inscriptions est suffisant — un voyage par avion spécial à New York (départ le 29 juillet, retour le 13 août) dont le prix (transport seulement) est d'environ 1250 fr.

Les collègues qui seraient tentés par cette magnifique occasion sont priés de le faire savoir au plus vite à R. Michel, secrétaire général de la FIAI, rue Vinet 22, à Lausanne.

VAUD

Coïncidence

Le 31 janvier est la date de notre rencontre à Renens pour notre congrès annuel. Coïncidence fâcheuse, le **Mimosa** de Cannes sera vendu le même jour dans toute la Suisse romande. Malgré notre intervention, Cannes a maintenu sa décision, en raison de l'avance de la floraison. L'an passé, nos classes vaudoises ont vendu pour 18 893 fr. 80 de branches de mimosa. Les 46 % de cette somme ont été ristournés aux titulaires en faveur de leurs élèves, selon les besoins. Evidemment, le 31 janvier, tous nos collègues seront à Renens, puisque le Département nous offre congé ; c'est la raison pour laquelle nous avons demandé l'autorisation de vendre le mimosa vendredi 30 janvier déjà dans les localités où la vente est organisée par l'école. La livraison sera faite assez tôt vendredi matin.

Assemblée générale

Proposition de la section de Nyon

(Cette proposition sera développée lors de l'assemblée)

Considérant :

- 1) que les travaux du corps enseignant pour améliorer l'Ecole vaudoise, dans le cadre de la collaboration avec le DIP, paraît d'un effet illusoire ;
- 2) que l'orientation de notre école est invariable depuis 50 ans, confinée dans ses frontières cantonales, dans ses matières et programmes cantonaux,

la section de Nyon propose que le prochain congrès SPR mette à l'étude, en lieu et place d'une question d'intérêt social ou pédagogique, un **Plan d'étude romand**, ou tout autre sujet d'intérêt général propre à promouvoir au plus tôt une Ecole romande.

Le Comité.

Rapport du président sur l'activité du Comité central de la Société pédagogique vaudoise en 1958

Année d'attente, disent Vuillemin et Nicole dans leurs rapports, année de foi (si la foi est une ferme attente des choses que l'on espère) disait B. Jotterand, président, dans son rapport de l'an dernier. Pour le comité, 1958 fut une année passablement mouvementée. Si nous cherchons à la revivre pour vous, nous ne pourrions que vous en donner un reflet bien pâle. Au reste, vous n'aimez pas les rapports trop longs et moi non plus je ne les aime pas... surtout lorsque je dois les écrire. Ce reflet sera cependant suffisant pour que vous puissiez critiquer notre activité lors de l'assemblée générale, cette critique étant une des raisons d'être principales de cette assemblée.

Motion Jaunin

Les quelque 17 millions de déficit de l'Etat de Vaud n'ont pas rendu notre travail aisé, tant il est vrai qu'il est toujours difficile de demander avec insistance à quelqu'un ce qu'il prétend ne pas avoir. **La motion Jaunin**, qui avait fait naître de grands espoirs dans le corps enseignant des communes rurales, a certainement pâti de la situation déficitaire de notre canton. Nous devons cependant nos remerciements à M. Jaunin et au rapporteur de la commission parlementaire, M. Claude Pahud, très aimables et bien intentionnés à l'égard du corps enseignant. La commission nous invita et nous pûmes exposer le point de vue de la SPV. Les propositions du Conseil d'Etat étaient les suivantes :

Société suisse de Secours mutuels

« Grütli »

Maladies et accidents

SECTION DE LAUSANNE

Extrait de nos tarifs de cotisations

Assurance soins médicaux-pharmaceutiques

Enfants (3 mois à 16 ans) Fr. 3.- par mois
Adolescents (16 à 20 ans) Fr. 4.- par mois
Adultes hommes de Fr. 5.50 à 8.30 par mois
Adultes femmes de Fr. 6.80 à 10.40 par mois

Autres assurances :

Indemnité journalière
Indemnité en cas d'hospitalisation
Couverture traitement hospitalier

S'adresser :

RUE ST-LAURENT 12 - LAUSANNE - TÉL. 22 65 64

1. Versement durant un certain nombre d'années d'une indemnité annuelle pouvant s'élever jusqu'à 500 fr. distincte du traitement ordinaire pour des postes éloignés des centres et lorsque ces postes ont été mis au concours une ou plusieurs fois sans succès : la dite indemnité cesserait d'être payée au titulaire dès son départ du poste en cause.

2. Augmentation du temps de service dans le premier poste, soit en appliquant rigoureusement les textes légaux (5 ans), soit en portant ce temps à trois ans effectifs (120 semaines d'école tenues).

3. Octroi de bourses d'études aux enfants d'instituteurs éloignés des établissements d'instruction secondaire ou supérieure et versement d'allocations familiales complémentaires de 20 fr. par mois et par enfant suivant des classes hors de la commune, dès l'âge de 10 ans.

4. Dispense partielle ou totale du remboursement des prêts d'honneur à l'Ecole normale, selon le nombre d'années passées dans un poste de campagne.

La solution SPV (après 5 ans : 300 fr., après 10 ans : 900 fr. ; après 15 ans : 1 200 fr.) qui nous semblait rationnelle et modeste, si l'on songe que le corps enseignant primaire n'a guère d'éventail dans la classification, ne fut pas retenue. La motion, dans l'esprit de la commission, perdit presque d'emblée son caractère de prime à la fidélité. Elle n'eut bientôt d'autre but que d'encourager le corps enseignant à postuler les classes éloignées. Votre comité a voulu alors essayer de faire admettre des facteurs tenant largement compte de la famille, nombre d'enfants, enfants en demi-pension, en pension complète. L'on n'entra pas dans ses vues, ces problèmes, nous répondit-on, devant être traités sur le plan général. La commission ne suivit pas non plus le Conseil d'Etat dans sa proposition 3. justifiant ainsi son point de vue : « Votre commission a estimé en effet que les inconvénients psychologiques d'une telle mesure étaient trop considérables. Cette mesure mettrait les instituteurs dans une situation redoutablement privilégiée, même pas par rapport à d'autres fonctionnaires, mais tout simplement par rapport aux habitants de leur village. Il nous paraît que cette mesure qui, sur le plan financier, constituerait une aide, pourrait aller exactement à fins contraires des buts poursuivis par le motionnaire, par ses incidences psychologiques. C'est sans doute sur un plan plus large que le problème des bourses d'études doit se situer et trouver une solution. » Je ne m'étendrai pas trop sur cette motion qui est si importante, que notre bulletinier vous en entretiendra plus complètement dans un prochain article, maintenant que nous sommes renseignés. Nous ne voulions, en effet, aborder ce problème avant d'être certains de ce que nous affirmions. Je vous citerai cependant encore trois passages du rapport qui doivent retenir votre attention. Voici le premier :

« Tout au long de l'étude que votre commission a menée des propositions du Conseil d'Etat, elle s'est rendu compte que si les problèmes soulevés par la motion de M. le député Jaunin présentaient un aspect matériel... ils revêtaient aussi un aspect moral sur lequel nous désirons attirer l'attention du Grand Conseil, du corps enseignant et des autorités communales. Votre commission a pris conscience notamment que les conditions psychologiques entourant le travail de l'instituteur avaient singulièrement évolué et que sa tâche en était rendue plus difficile. L'instituteur est aujourd'hui bien moins que par le passé un « person-

nage » ; d'autres que lui, de plus en plus nombreux, sont au bénéfice de la culture et du savoir. Il a perdu parfois le prestige que confère le fait d'avoir « fait des études ». Et peut-être trouve-t-il moins que dans le passé des satisfactions dans son travail. De plus en plus, les gosses doués vont à l'école secondaire, ou en primaire supérieure. Restent les éléments les moins adaptés à l'école, et à l'égard desquels il faut dépenser une grande somme d'imagination et de patience pour en tirer le meilleur. Les parents, plus facilement que par le passé, semble-t-il, critiquent le maître devant leur rejeton, ce qui n'est pas pour augmenter le prestige et l'autorité du régent : autant d'éléments qui rendent l'enseignement, d'une manière générale, et le primaire tout particulièrement, bien délicat.

» Ajoutons à ces facteurs la haute exigence que la commune a à l'égard de l'instituteur. Beaucoup en sont parfaitement dignes, nous le savons, d'autres moins. Certains instituteurs et institutrices, parmi les jeunes surtout, n'ont pas la claire conscience de leur rôle social, se refusent à le jouer et ne participent que de loin à la vie du village. On peut toutefois se poser la question de savoir si le village, si ses autorités scolaires elles-mêmes jouent toujours leur rôle ? Font-elles à l'instituteur la place que sa fonction d'éducateur implique ? **Autant de questions auxquelles notre commission désire, une fois de plus, rendre attentifs les instituteurs eux-mêmes, la Société pédagogique vaudoise et les autorités scolaires.** » (C'est moi qui ai souligné. - R. P.)

Si vous comprenez l'importance de ce problème, vous ne m'en voudrez pas d'avoir fait une longue citation. Il nous semble en effet urgent de nous occuper nous aussi de la formation de l'instituteur dans notre canton, de son rôle social et de sa préparation à ce rôle. C'est là une des activités futures de votre comité. La deuxième citation que je me permettrai est l'énoncé des conclusions adoptées par le Grand Conseil :

« 1. Versement aux membres du corps enseignant d'un certain nombre de communes rurales d'une indemnité annuelle pouvant s'élever jusqu'à 1 200 fr. Le système proposé dans le présent rapport sera mis en œuvre, à l'essai, pour deux ans.

« 2. Augmentation du temps de service, dans une commune, en portant ce temps à 3 ans effectifs (120 semaines d'école).

« 3. Dispense partielle ou totale du remboursement des prêts d'honneur à l'Ecole normale, selon le nombre d'années passées dans un poste de campagne, défini selon un critère à établir.

« 4. Libre disposition pendant une année par le Département des jeunes brevetés, avant qu'ils ne soient autorisés à postuler. »

Là encore, le bulletinier vous donnera des précisions dans son prochain article. La 3e et dernière citation est la suivante :

« ... Nous tenons à préciser que, dans l'esprit des commissaires comme dans celui du Conseil d'Etat, c'est le système qui est mis à l'essai et non le principe, qui est acquis, d'une aide aux membres du corps enseignant des communes retirées. Il ne s'agit pas de faire miroiter pendant deux ans quelques avantages pour les retirer sitôt après. C'est donc bien le système de classification et les critères établis qui demandent une période de rodage, estimée à deux ans. »

Ajoutons que tous les amendements proposés par la commission avaient été agréés par le Conseil d'Etat. Nous pensons que nous avons maintenant, malgré tout, une base qui permettra peut-être aux comités futurs dans une période plus favorable de reposer le problème et d'obtenir une solution plus large.

Cours d'éducation civique

Si en septembre le Grand Conseil votait ces conclusions, en décembre il supprimait le crédit pour les cours d'éducation civique et, du coup, les cours d'éducation civique avaient cessé d'exister dans leur forme actuelle. Enfin !

Nos assurances

Si l'Etat est dans une situation difficile, l'hôpital et les assurances songent aussi à leurs finances. Vous avez lu, en décembre, notre nouvelle situation dans la **Mutuelle accidents**. Notre collègue Jaquier, Nyon, qui a bien travaillé dans l'intérêt du corps enseignant, reste l'intermédiaire entre les instituteurs et les inspecteurs... de la Mutuelle. Au moment où il cesse en partie ses fonctions, qu'il soit remercié de son activité. Grâce à son aide, les nouvelles conditions qui nous sont faites sont supportables, si on les compare aux conditions générales. Nous n'avons par contre pas encore pu nous mettre d'accord avec la **SVSM**, les tarifs proposés tout d'abord étant supérieurs à ceux des sections vaudoises. Ils mettaient en question l'existence même de notre collective. Nous espérons cependant arriver à une solution satisfaisante. Quant à la convention passée avec l'hôpital cantonal, elle est aussi résiliée avec effet au 1er janvier. Là encore, nous n'avons pas signé une nouvelle convention. Nous espérons que la Fédération vaudoise des Secours mutuels obtiendrait des conditions meilleures que celles proposées. Nous aurions alors pu en profiter aussi. Mais il n'en est rien. Le montant des frais d'hospitalisation en chambre commune a été fixé forfaitairement à 22 fr. par jour. Il comprend la totalité des frais d'hospitalisation, honoraires médicaux y compris. Considérant que l'absence de convention signifie pour nos membres hospitalisés un tarif de base de 14 à 18 fr. selon leur origine, plus tous les frais spéciaux (radiographies, médicaments, etc.), il nous semble préférable d'établir à nouveau une convention. Nous l'aurions voulue plus favorable. Hélas ! nous ne pouvons imposer nos désirs. En mai, enfin, nous avons nous-mêmes demandé à la « Winterthur » de revoir notre police d'**assurance responsabilité civile**. Les garanties étaient :

50 000 fr. par personne blessée ou tuée, avec un maximum de 200 000 fr. par événement atteignant plusieurs personnes et 50 000 fr. pour les dégâts matériels aux tiers. Nous avons pensé qu'elles n'étaient plus suffisantes et qu'elles devaient être augmentées. A partir du 1er juillet, nous étions couverts pour :

- 150 000 fr. par personne ;
- 500 000 fr. par événement ;
- 50 000 fr. dégâts matériels.

Est-ce assez ? Nous le pensons, quoique les chiffres articulés lors de récents accidents nous aient légèrement effrayés. Pour 20 ct. de plus par membre et par année (350 fr. de prime pour la société), nous aurions respectivement 200 000 fr., 600 000 fr., 50 000 francs, et pour 40 ct. de plus par membre, nous aurions une globale de 1 000 000 de francs (dommages corporels une ou plusieurs personnes, et dégâts matériels ensemble).

Votre comité s'est intéressé aussi à la question de l'**assurance accidents des enfants** (sans responsabilité des instituteurs) pensant que, moralement, les maîtres étaient mal à l'aise si un accident survenait dans une de ses leçons sans qu'il y ait responsabilité de sa part, surtout si cet accident était suivi d'une invalidité grave. Le Département étudie aussi ce problème.

Notre **caisse de secours** nous a été précieuse comme vous pouvez en juger par le rapport de notre caissier. Elle est alimentée en partie par les revenus de notre bâtiment, dont nous sommes toujours fiers de publier le rendement. Il était cependant nécessaire de refaire la peinture extérieure des bois, et de revoir les stores. Ces réparations devisées à plus de dix mille francs ont redonné un peu d'allure à notre maison. En outre, à la demande de la direction des PTT, nous avons fait établir par notre architecte gérant, M. Bovey, un plan d'agrandissement de la poste, les locaux actuels étant trop petits. Le devis estimatif se monte à 32 000 fr., dont 7000 fr. pour des travaux extérieurs. Nous examinons maintenant le problème financier. Il est intéressant pour nous d'essayer de garder ce locataire.

Assemblée générale 1958

La **section d'Aigle** avait émis, lors de l'assemblée de 1958, un vœu relatif à une aide à l'établissement des **Mûriers** ; après discussion, ce vœu avait été transmis au comité central pour étude. Le comité a consulté M. le conseiller d'Etat Oguey, M. le Chef de service Martin, M. Besson, directeur d'Echichens et de nombreux collègues. Tout le monde craint la multiplicité des collectes, mais reconnaît que l'œuvre des Mûriers est très intéressante. Il est évident que nous pourrions vous citer un grand nombre d'autres maisons qui pourraient solliciter notre aide. Il faut donc être prudent, et nous souvenir qu'Echichens a une situation privilégiée, mais que nous l'avons désiré ainsi. En effet, notre société est marraine de cette œuvre. Rappelons comment la SPV avait accepté ce marrainage.

La crise qui a suivi la guerre de 1914-1918 avait mis l'Asile rural vaudois dans une situation très difficile qui est apparue autour de 1926-1927.

Peu avant cette date eut lieu la faillite de la Banque Cart, de Morges, qui gérât les biens de la plupart des personnes fortunées qui soutenaient l'œuvre de leurs dons. La chute des prix agricoles et la diminution des dons résultant de la faillite mentionnée amenèrent l'Asile au bord de la faillite, et l'ancien comité décida de fermer l'établissement en 1928.

M. Savary, alors chef de service, prit l'initiative de créer un nouveau comité et de donner un autre but à l'institution : s'occuper non plus d'orphelins, mais de garçons retardés qui, un peu partout, ralentissaient le rythme des classes primaires.

Pour obtenir les fonds nécessaires, il désira s'appuyer sur la SPV. Il l'engagea à collaborer au soutien de l'asile défaillant. C'est ainsi que le marrainage fut institué. Il est désirable qu'il se poursuive. En effet, le système des petites familles coûte cher, mais le directeur espère démontrer qu'en s'occupant d'une certaine manière de ces gosses, on peut les replacer dans la société, qu'en améliorant le niveau éducatif de l'institution on contribue certainement à la lutte contre la délinquance et l'inadaptation sociale des retardés.

Ce petit historique était nécessaire pour démontrer que notre conduite à l'égard d'Echichens doit être dictée par les engagements pris par nos prédécesseurs.

Votre comité pense cependant que nous devons aider les Mûriers. Il est compréhensible que nous songions

aussi aux fillettes déshéritées. Il vous propose d'aider cette œuvre si elle fait appel à vos services. Vous encouragerez ainsi ceux qui ont entrepris sa transformation.

Comme nous l'avons écrit dans l'« Educateur », nous nous sommes préparés pour intervenir et exprimer nos vœux lorsque paraîtra le projet de **cette loi primaire** dont on parle depuis... longtemps. A la suite des garanties données par M. le conseiller d'Etat Oguey, nous avons jugé qu'il était prématuré de traiter ce problème dans notre journal, connaissant la grande faculté d'oubli de nos collègues, et préférant créer de l'intérêt lorsque nous aurons besoin du corps enseignant tout entier. Nous devons constater que l'atmosphère du Grand Conseil, en décembre, n'aurait guère été favorable à une diminution des effectifs et nous avons été heureux de sentir la loi au fond d'un tiroir.

Défense des collègues

En attendant, nous sommes déjà intervenus en faveur de nos jeunes collègues qui ne peuvent plus postuler la première année après leur brevet. Nous espérons qu'ils auront les mêmes conditions financières (maladie, retraite, etc.), qu'un instituteur qui, autrefois, était nommé en sortant de l'Ecole normale. Nous veillons aussi à ce que nos supérieurs appliquent les articles du statut chaque fois qu'ils le doivent. A ce propos, nous ne saurions assez recommander aux collègues qui ont des difficultés de ne pas démissionner avant d'avoir soumis leur cas au comité central. La démission nous enlève la possibilité d'intervenir. Certes, il est parfois préférable de quitter un endroit, mais encore faut-il que la décision soit prise à tête reposée et après un examen objectif de la situation. Cette année, plusieurs collègues ont dû quitter l'enseignement par invalidité définitive ou temporaire. Nous nous sommes efforcés de régler leur situation dans la mesure de nos moyens. Nous n'avons pas trouvé à l'Etat l'aide escomptée pour placer les instituteurs qui ne peuvent plus enseigner, mais qui seraient encore aptes à travailler dans un bureau, après une période d'adaptation, bien entendu. Ce cas est surtout tragique lorsqu'il s'agit d'un père de famille. Nous devons reconnaître que si l'office du personnel a une optique différente, il examine cependant chaque cas avec gentillesse et humanité. C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'un jour nous trouverons une solution satisfaisante et pour l'Etat et pour nos collègues.

Vœux et conséquences !

Le Département et l'Office du personnel ont réalisé deux vœux de la SPV : celui de toucher notre part de l'Etat mensuellement, celui d'avoir une fiche de salaire.

(Assemblée générale 30 janvier 1949 : M. Lavanchy (Lausanne) demande le paiement mensuel de la part du traitement servi par l'Etat. Adopté.)

Nous les remercions. Seules les maîtresses de travaux à l'aiguille sont restées, pour le paiement, au Département de l'instruction publique.

Ce changement de département a entraîné une conséquence imprévue pour les institutrices mariées : l'application de la décision du 17 juillet 1956 réduisant l'allocation complémentaire de 50 % lorsque le mari travaille hors de l'administration cantonale vaudoise et réalise un gain supérieur à 7800 fr. par an. Jugeant cette mesure injuste et non en harmonie avec la nouvelle loi de 1955, nous sommes intervenus immédiatement. Par l'intermédiaire de la fédération, nous avons demandé au Conseil d'Etat « de modifier sa décision du 17 juillet et de renoncer à la réduction susmentionnée ». Nous attendons.

Les problèmes pédagogiques

Ils nous ont aussi préoccupés et si tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, les résultats obtenus ne sont pas décourageants. Nous souhaitons une participation constructive du corps enseignant pour l'examen de la fin du plan d'études. Dès l'an prochain, nous remettrons à l'ordre du jour de notre assemblée un sujet pédagogique. Nous ne sommes pas à jeun. L'an dernier, il y en eut deux ; dans le courant de l'été nous pûmes lire, avec quelque retard, le rapport du Congrès SPR. Nous désirions en outre que les sections consacrent leurs forces au plan d'études.

Pour ne pas allonger ce rapport déjà trop long, je ne parlerai pas cette année de toutes nos relations. Je ne distribuerai pas de remerciements individuels, je les garderai pour l'an prochain ; ils n'en auront que plus de valeur. Merci donc à tous. Je ferai cependant une exception pour les membres du comité central SPR qui nous quittent. Merci à ces collègues et spécialement à leur président, M. A. Neuenschwander. Souvent, j'ai pensé à ce qu'il écrivait dans le premier « Educateur » de 1957 : « Faut-il se dire « A quoi bon ? » se refuser à espérer ? Je ne le crois pas car, bien souvent, c'est de nous-mêmes que sont venues d'abord ces déceptions, ces peines ; de nous-mêmes qui avons trop attendu des autres et qui n'avons peut-être pas su donner tout ce qui était en nous. » C'est donc plein de courage que je vais recommencer, avec mes camarades, cette année 1959-1960.

Samedi, 31 janvier, à Renens, nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser pour compléter ce rapport. Nous souhaitons vous y voir nombreux.

Pour le Comité SPV : R. Pasche, président.

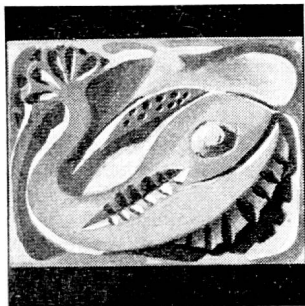
Pour rétablir l'ordre des pages de la brochure encartée au milieu de l'Educateur, il suffit de la détacher et de la plier.

Une jeune Allemande de 18 ans (3 langues) **cherche place** dans une famille (région Léman ou lac de Neuchâtel) où elle aurait la possibilité d'aider au ménage et de perfectionner ses connaissances en langue française. S'adresser à **Karl Kurz**, Konrektor i.R., **Geislingen**, Weingarten 44, (Deutschland).

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Bons de caisse



Du changement en classe

Vraiment les écoliers n'ont que peu de temps pour donner libre cours à leur esprit inventif. Le modelage comble heureusement cette lacune et chaque maître s'aperçoit que ses élèves galbent la glaise avec beaucoup de zèle et d'adresse.

Quant à la technique du modelage, elle est clairement exposée dans le traité « LE MODELAGE » de A. Schneider, instituteur (fr. 1.40). Nous vous enverrions volontiers cette brochure à l'examen.

Pour vos leçons de modelage, nous vous recommandons l'argile Bodmer très malléable. Elle prend toutes les formes imaginables et ne s'effrite pas. Demandez un échantillon avec prospectus.

Les œuvres réussies peuvent être cuites et émaillées dans nos fours spéciaux.

E. Bodmer & Cie, Fabrique d'argile à modeler, Zurich 45

Töpferstrasse 20, téléphone (051) 33 06 55

Vient de paraître

Un cahier didactique illustré en couleurs sur le lait

« Le lait dans
l'enseignement »,
1^{re} partie, degré infé-
rieur, 1^{re}-3^{me} classes.

Document
de base idéal,
de conception
toute nouvelle,
pour les leçons de
choses sur le lait.
Avec tirages à part
de toutes
les images, pour
collage dans les
cahiers

Exemplaires gratuits
(y compris tirages à
part) pour membres
du corps enseignant,
à la Centrale de pro-
pagande de l'indus-
trie laitière suisse
(CPL), Berne

✂

LA 58/59

Coupon

Veuillez m'envoyer gratis 1 exemplaire de « Le lait dans l'enseignement »,
1^{re} partie, degré inférieur, avec feuilles d'images séparées pour les cahiers.

Nom _____

Nombre de feuilles d'images _____

Adresse (très lisible s.v.p.) _____

Détachez ce coupon et envoyez-le, affranchi comme une lettre à « CPL Berne »

Comptes SPV 1958**I. — CAISSE GÉNÉRALE****Pertes et profits (résumé).**

	Pertes	Profits
Cotisations moins frais de perception		61 185.25
Perte sur cotisations différées	279.30	
Intérêts des titres moins droits de garde		267.10
Rembours. impôt anticipé 1957		98.75
Plus-value sur titres		537.—
Frais d'administration	7 934.50	
Assemblée SPV, Educateur, Fédération, impôts et subventions diverses	41 070.30	
Cotisation à la caisse de secours	8 800.—	
Assurances RC, CAP	3 632.80	
Bénéfice de l'exercice	371.20	
Balance	62 088.10	62 088.10

Bilan au 31 décembre 1958.

	Actif	Passif
Caisse	87.63	
Chèques postaux		1 999.69
Titres	17 837.—	
Livret de dépôt BCV	7.91	
Fortune pour balance		15 932.85
Balance	17 932.54	17 932.54

Résultat de l'exercice 1958.

Fortune au 31 décembre 1958	15 932.85
Fortune au 1er janvier 1958	15 561.65
Bénéfice de l'exercice	371.20
Sauf E. ou O.	
Premier, le 5 janvier 1959.	

*Le caissier de la SPV :
A. Rochat.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 14 janvier 1959 à Lausanne. Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés;
- d'en donner décharge au caissier et au Comité central;
- de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 14 janvier 1959.

Les vérificateurs :

*P. Aubert, Aubonne.
H. Cornamusaz, Pompaples.
R. Portmann, St-Barthélémy.*

COMMENTAIRES

Le premier effort de l'année 1958 a porté sur la rentrée des cotisations arriérées. Le dossier repris comportait une soixantaine de débiteurs pour un montant d'environ Fr. 2 000.—. Ce problème épineux a été résolu

et l'on peut enregistrer avec satisfaction la suppression de ce poste au bilan. Il faut relever cependant une perte de Fr. 279.30 due à la « disparition totale » de quelques débiteurs et à une surévaluation des cotisations arriérées.

Les cotisations de cette année ont été prises en remboursement et à part quelques négligences ou fantaisies le résultat a été nettement positif.

Le deuxième effort a été de chercher à améliorer le résultat financier de l'exercice budgété avec un déficit de Fr. 2 700.—. Ce travail n'a pas été vain puisque les comptes bouclent par un bénéfice de Fr. 371.20. La plus-value sur les titres déduite, il reste donc une amélioration de Fr. 2 534.20.

Les disponibilités de la caisse en mai nous ont permis d'acheter quelques obligations à un taux des plus intéressants.

Notons enfin que le contrôle des membres n'est pas rendu facile par nombre de collègues qui omettent de signaler leurs changements de domicile, démission, etc.

Relevons d'ailleurs l'extraordinaire mouvement du corps enseignant enregistré sur le fichier de la SPV durant cette dernière année : 36 changements d'état civil, 170 changements de domicile, 112 démissions et 150 admissions.

Le caissier : A. Rochat.

**II. - CAISSE COOPÉRATIVE
« SECOURS ET INVALIDITÉ » SPV****Pertes et profits (résumé).**

	Pertes	Profits
Intérêts des titres moins droits de garde		435.45
Rembours. impôt anticipé 1957		192.80
Dons		110.—
Fonds Boissier, 1 annuité		100.—
Produit de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts, moins versement au compte d'attente		5 222.56
Versement de la caisse générale		8 800.—
Allocations aux malades qui subissent une baisse de traitement	7 781.10	
Secours et allocations aux orphelins	2 390.30	
Frais d'administration	3 987.30	
Plus-value sur les titres		1 167.—
Impôts 1958, commune et canton	700.70	
Intérêt du compte courant	161.50	
Bénéfice de l'exercice	1 006.91	
Balance	16 027.81	16 027.81

Bilan au 31 décembre 1958.

	Actif	Passif
Caisse	18.61	
Chèques postaux	2 155.88	
Cédules	26 463.50	
Titres	25 597.—	
Immeubles	277 190.—	
Hypothèques		146 666.80
Compte courant de la BCV		9 131.40
Fortune pour balance		175 626.79
Balance	331 424.99	331 424.99

Résultat de l'exercice 1958.

Fortune au 31 décembre 1958	175 626.79
Fortune au 1er janvier 1958	174 619.88
Bénéfice de l'exercice	1 006.91

PRODUIT DE L'IMMEUBLE « SUR LAC »
CHEMIN DES ALLINGES 2, A LAUSANNE
pour l'année 1958

	Recettes	Dépenses
Encaissé par le gérant	25 623.05	
Payé par le gérant :		
Assurances, AVS et alloc. fam.		
pour le concierge		583.80
Chauffage, eau, électricité		5 961.75
Réparations, entretien, divers		2 366.19
Frais de gérance		1 124.85
	25 623.05	10 036.59
	10 036.59	
Encaissé par la SPV	15 586.46	
Pax : intérêts hypothécaires		5 363.90
Impôts 1958		700.70
Compte d'attente, réparations en cours		5 000.—
Reste à la SPV		4 521.86
Balance	15 586.46	15 586.46

Capital engagé au 1er janvier 1958 : 128 707.10. Compte tenu de divers amortissements effectués durant l'année, le rendement net pour 1958 est de 5 %.

Sauf E. ou O.

Premier, le 5 janvier 1959.

Le caissier de la SPV :
A. Rochat.

EFFECTIF DE LA SPV EN 1958
1 766 membres actifs (+ 26)
56 membres auxiliaires (+ 12)
Total 1 822

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité, Société pédagogique vaudoise, s'est réunie le mercredi 14 janvier 1959 à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié les pièces justificatives ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite sincèrement et remercie le caissier pour la tenue exemplaire de ses livres et pour toutes les explications données.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
- de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 14 janvier 1959.

Les vérificateurs :

G. Lüdi, Vaulion.

H. Fontannaz, Lausanne.

J.J. Desponds, Colombier s/Morges.

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 1958

Disponibilités

Le montant des cotisations (Fr. 5.— par membre) s'est élevé à Fr. 8 800.—. Si le compte courant débiteur auprès de la BCV rend des services considérables, il n'a

cependant pas empêché que les liquidités se soient trouvées épuisées vers la mi-mars ; il fallut trouver une solution provisoire.

Titres

La hausse amorcée à fin 1957 s'est poursuivie en 1958 et le cours des obligations a atteint en décembre un niveau suffisant pour que la plus-value s'élève à Fr. 1 167.— sur un capital nominal de Fr. 25 500.—.

Immeuble « Sur Lac », chemin des Allinges 2, Lausanne

Les loyers encaissés ont légèrement augmenté et le rendement de l'immeuble n'a guère varié. D'importantes réparations sont en cours ; aussi une somme de Fr. 5 000.— prise sur le boni réel a été versée à un compte d'attente. Il est prévu d'amortir ces gros frais en cinq ans.

Nous n'oublierons pas de remercier notre gérant, M. Maurice Bovey, architecte, pour son excellente gérance.

Dons

Le vent de générosité envers notre fonds de secours qui avait soufflé avec violence en 1957 s'est amenuisé jusqu'à n'être plus qu'une petite brise. Merci à ceux qui l'ont maintenue.

Prestations

Si le début de l'exercice fut néfaste pour la santé de nos membres et l'état de la caisse, le deuxième semestre s'avéra beaucoup plus favorable. Il n'en reste pas moins que la somme versée en secours et aide statutaire se monte à Fr. 10 171.40.

Cédules

Le capital prêté sans intérêt est en légère diminution. Néanmoins 8 nouvelles cédules ont été créées contre 6 complètement libérées. D'une manière générale le remboursement s'effectue conformément aux engagements pris.

Résultat de l'exercice

La situation financière de la caisse de secours est parfaitement saine. En tenant compte des Fr. 5 000.— versés au compte d'attente et la plus-value des titres déduite, le boni réalisé serait de Fr. 4 839.91.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance et être certains que notre fonds continuera à rendre les plus grands services.

Premier, 8 janvier 1958.

Pour le Conseil d'administration :
A. Rochat.

Rapport sur l'Ecole des Mûriers

L'école des filles « Aux Mûriers » continue à offrir à ses élèves une vie quiète, active, bien dirigée. Les difficultés n'ont pourtant pas manqué cette année à la maison, faute de personnel. Les projets de construction des maisons familiales se précisent. La maison des Mûriers, dans ce but, a tenté un grand effort pour se procurer des fonds et a obtenu l'autorisation d'effectuer la vente du « crayon ». Le résultat a encouragé le comité de direction, bien que quelques collègues aient ignoré ou voulu ignorer cette action, en retournant les paquets sans les ouvrir ou en vendant les crayons à un prix inférieur à celui qui était indiqué. Nous en avons ressenti quelque peine et même quelque malaise et voulons croire que la publicité n'a peut-être pas été suffisante. Quoi qu'il en soit, les « Mûriers » doivent être aidés par le corps enseignant vaudois d'une façon régulière et efficace.

Marguerite Nicolier,
Secrétaire du comité central SPV.

« Jean, récite-moi la sonnette électrique ! »

Mercredi 14 janvier, sous la direction compétente de MM. Rey, inspecteur scolaire, et Hermann Rochat, maître primaire supérieure à Chexbres, assistés de MM. Rod et Pahud, maîtres OP à Lausanne, et appuyés par la SVTM et RS, 42 instituteurs vaudois ont suivi à Lausanne un cours de moniteurs pour la mise en valeur du matériel expérimental vaudois.

Sous le signe de l'expérience éducative, tant physique que chimique, ces « mordus » d'un nouveau genre (qui se multiplient fort heureusement dans le canton) monteront plus de 20 expériences, grâce à 14 armoires mises à leur disposition par les collègues de Saint-Roch, essayant, comparant, démontant, ratant parfois, s'instruisant dans un esprit de belle camaraderie.

Quelles richesses cachées dans ce matériel expérimental vaudois ! L'UNESCO s'y intéresse. Le Corps consulaire également. D'autres cantons se passionnent. C'est bien le moment que le canton où il est né le mette en valeur. Car, comme le disait M. Rey dans son introduction, quel élève reste impassible devant une « expérience » qui se prépare ? Le jour est venu où aucune armoire ne doit rester close, où aucune leçon de physique ou de chimie ne se donne sans matériel de démonstration. « Récite-moi la sonnette électrique », disait il y a vingt ans un expert aux examens de sciences d'une prim. sup. du canton !!! Aujourd'hui, il pourra être dit : « Fais-moi tel ou tel montage. »

Vous ne savez pas l'employer ? On ne vous a pas montré ? Vous êtes réfractaire aux sciences ? Mais, dites un mot à un collègue. A deux, tout va mieux. A n'importe lequel. Ou à un des participants à ce cours, à qui on n'a donné aucune tâche, aucun ordre, qui se mettra à votre disposition, simplement parce qu'il sait quelle joie personnelle on peut en tirer, et quel plaisir on procure à ses élèves.

Et encore merci à vous, animateurs du cours !

Pierre Vuillemin, O.P.

Bonjour Jeunesse

C'est le titre d'un hebdomadaire romand destiné aux lecteurs de 12 à 16 ans, et qui paraîtra prochainement au prix de 50 ct. le numéro, abonnement annuel Fr. 15.—.

Sous la direction de M. Georges Ehinger, inst. à Lausanne, une équipe de rédacteurs se propose de présenter à nos adolescents une littérature aussi enrichissante que captivante. La pauvreté de certaines publications étrangères a déjà ému les éducateurs et tous ceux qui aiment nos enfants ; aussi faut-il saluer avec joie une tentative qui vient à son heure apporter autre chose que des textes en fumées vromis par de louches héros.

Conscients des difficultés de leur tâche, les responsables de « Bonjour Jeunesse » ont assez de foi pour aller de l'avant. Ils se permettent toutefois de compter sur vous tous — ils vous en remercient d'avance — pour présenter ce « bonjour » à notre « jeunesse ». A cet effet, vous recevrez directement les premiers numéros ; vous pourrez ainsi constater qu'ils sont susceptibles d'enthousiasmer tous ceux à qui ils sont destinés.

Grâce à votre collaboration, la rédaction espère pouvoir, à partir d'avril déjà, s'adresser directement à des abonnés assez nombreux pour que vive longtemps « Bonjour Jeunesse ».

Benj. Jotterand.

Calcul des traitements

Dès le 1er janvier 1959, l'office du personnel effectue le calcul des traitements de tous les membres du corps enseignant primaire, à l'exception pour l'instant des maîtresses de travaux à l'aiguille.

Ainsi se réalisent les vœux exprimés quant à la centralisation du calcul des traitements du personnel de l'administration cantonale.

Le système de paiement de la part cantonale de traitement ne subit aucune modification. Tout membre du corps enseignant primaire aura ainsi la possibilité de retirer *chaque mois* cette part de traitement (..... ou d'en laisser tout ou partie au receveur pour les impôts !), à partir du 25 du mois, à la recette du district ou à l'agence de la Banque cantonale vaudoise de la région (agence de Bex, Montreux, Lausanne, Sainte-Croix).

Chaque intéressé recevra en janvier un décompte individuel lui donnant tous les détails du calcul de son traitement complet. Un nouveau décompte ne parviendra en cours d'année qu'en cas de modification du salaire par suite de l'application de l'une ou l'autre des dispositions du statut. Il est entendu que sur le décompte de l'office du personnel ne figure comme part communale uniquement le traitement de base minimum de la fonction ; les suppléments accordés par certaines communes ne sont pas mentionnés sur le décompte.

Le calcul mensuel des traitements des membres du corps enseignant primaire est réalisé par l'office du personnel, sans augmentation de son effectif, grâce à l'utilisation d'un système de machine à cartes perforées, système qui exige une grande précision dans la communication des modifications qui peuvent intervenir en cours d'année et qui jouent un rôle sur le traitement. C'est pourquoi, il est indispensable de signaler immédiatement au service de l'enseignement primaire ces modifications ayant une répercussion sur le traitement dites « mutations » qui seront ensuite communiquées en bloc à l'office du personnel avant le troisième jour du mois suivant. C'est dire que les intéressés devront faire parvenir au service de l'enseignement primaire les mutations qui les concernent au plus tard pour le dernier jour du mois.

Ci-dessous, sont indiqués les cas essentiels et les plus fréquents où une mutation peut intervenir :

1. Mariage :

- a) *personnel masculin* : Indiquer : nom et prénom de l'épouse, date de naissance, date de mariage, domicile ; indiquer également si l'épouse est au service de l'Etat et, dans l'affirmative, la fonction qu'elle exerce, le service ou l'établissement où elle travaille ;
- b) *personnel féminin* : indiquer : nom et prénom de l'époux, date de naissance, date du mariage, domicile ; indiquer également si l'époux est au service de l'Etat et, dans l'affirmative, la fonction qu'il exerce, le service ou l'établissement où il travaille.
Nouveau lieu d'origine et le canton.
Salaire mensuel de l'époux non au service de l'Etat de Vaud.

2. Service militaire (statut : article 58 ; arrêté d'application : articles 41 et 42).

- a) *service obligatoire* : pas de réduction de traitement.
- b) *service d'avancement* : réduction de 25 % pour les mariés et de 50 % pour les célibataires. Indiquer : début et fin de service.

3. Allocation pour enfants (statut : article 62 ; arrêté d'application : articles 44 à 49).

- a) naissance : indiquer date et prénom de l'enfant ;
- b) enfant de moins de 20 ans réalisant un gain supérieur à fr. 180.— par mois (y compris les prestations en nature), indiquer la date où ces conditions sont réalisées ;

- c) enfant de plus de 20 ans qui, en raison de sa préparation professionnelle est entièrement à la charge du fonctionnaire ; (aux études ou en apprentissage : joindre l'attestation de l'université ou de l'école secondaire, d'apprentissage, etc.) ;
- d) enfant de plus de 20 ans à la charge des parents en suite d'une maladie ou d'une infirmité permanente survenue avant l'âge de 20 ans.

Il est clair que pendant un mois ou deux, des lacunes pourront être constatées. Chacun voudra bien faciliter la tâche de l'office du personnel en lui signalant les remarques qu'il aurait à formuler à ce sujet.

Pour le surplus, il ne fait pas de doute que tous les membres du corps enseignant sauront faciliter la tâche du calcul des traitements en communiquant au service de l'enseignement primaire les mutations selon les conditions citées ci-dessus. D'autre part, on peut communiquer avec le bureau du calcul des traitements de l'office du personnel par téléphone (No (021) 21 66 09).

Et merci au Comité de la SPV d'avoir ouvert les colonnes de l'« Educateur » pour que soit traité ce problème.

Office du personnel.

PLAN D'ETUDES

Nouveau programme de calcul

La publication du nouveau Plan d'études pour les branches mathématiques a suscité, par-ci par-là, quelques réactions un peu vives.

Les questions soulevées dans un récent article — la mode est aux questionnaires — sont si nombreuses que leur discussion aboutirait à une dissertation fort volumineuse qui dépasserait le cadre des possibilités de notre bulletin corporatif.

Néanmoins, essayons d'allumer la lanterne ! sans revenir sur les points traités récemment par le CC.

Tâche de la Commission

Après le rappel de la position du Département face aux exigences du pays (enquête récente sur l'instruction primaire dépouillée à l'Ecole normale) et des employeurs, le travail de la Commission a été fixé comme suit :

Base de la discussion : le Plan d'études actuellement à l'essai.

C'était travailler sur une base établie selon des données valables, dont rien, en son temps, n'avait été laissé au hasard. (Pensons un peu à ce qu'était le Plan d'études encore en vigueur en 1952 !)

Discussion et décisions préliminaires :

1. Un plan d'études est une *simple nomenclature* de la matière. Il doit être volontairement schématique donc « sec et rigide ». C'est un cadre à l'intérieur duquel le maître doit conserver une grande liberté.
2. Le plan d'études *exclut toutes les questions de méthodologie* qui sont du domaine de l'Ecole normale ou affaire personnelle (exception admise : la soustraction par compensation).
Sa concision permet toutes les possibilités concernant la didactique ou l'élaboration des futurs manuels.
Il y a donc trois éléments bien distincts : le plan d'études, la méthodologie, les livres.
Ce point acquis, l'on comprendra mieux pourquoi la lecture du Plan d'études récemment paru semble ne rien apporter de nouveau. Ce n'est qu'un corps sans âme.
3. Le Plan d'études primaire vaudois doit être un plan conçu pour la *majorité des classes* du canton, donc

pour des élèves dont l'intelligence est d'un niveau moyen.

4. La Commission considère comme *programme de développement* :

- toutes les rubriques du Plan d'études portées sous facultatif ;
- les exercices et problèmes des futurs manuels précédés d'un *.

Le reste de la matière est désignée comme *programme de base*.

Les élèves faibles bénéficieront, d'autre part, de la nouvelle répartition des exercices prévus dans le manuel.

5. A part dans certaines classes de villes (degré supérieur), il n'est pas exact que le niveau intellectuel des élèves primaires ait beaucoup baissé.

En conséquence, la diminution de la matière ne peut pas être fort importante. D'ailleurs, nul ne peut souscrire à des allègements très considérables si l'on respecte le but de l'enseignement primaire : « préparer l'enfant à la vie ». A nous de stimuler cet enseignement par une forme nouvelle.

Des étapes importantes marquent la période de scolarité :

- 10 et 11 ans : passage au collège
- 12 et 13 ans : passage en primaire supérieure
- 14 et 15 ans : entrée à l'école de commerce

et une bonne partie de ceux qui nous restent — même les élèves de 7e et 8e des villes — entreront en apprentissage et seront astreints aux cours professionnels dont nous connaissons aussi les exigences.

6. L'effort de la Commission portera donc, avant tout, sur la présentation de la matière dans le sens demandé par les conférences de district qui, pour la plupart, ont basé leurs rapports sur le manuel en usage, sans en référer toujours au Plan d'études à l'essai.

Rapports de district

Ces rapports ont été d'une grande utilité et ont permis de constater que l'unité de vue du corps enseignant n'est pas pour demain. *Que de contradictions.* Tel veut éviter ce que l'autre prône. Les uns veulent alléger, les autres charger : ainsi en 6e où il était demandé l'introduction du théorème de Pythagore et des graphiques cartésiens.

Ces tableaux ont été condensés en un vaste tableau récapitulatif et il est rapidement apparu que la grande majorité des sections ne demandait, en somme, que des *modifications de détails* portant avant tout sur les manuels actuels ; certains rapports vraiment très poussés représentaient, chose curieuse, l'opinion d'une minorité : travail fouillé = travail de spécialiste dont on peut féliciter les auteurs.

D'une façon générale, ils ne contenaient que des vœux ; très peu de propositions fermes. Pour chaque point du Plan d'études, on s'est référé aux rapports des sections mais il est évident que chaque vœu n'a pas été pris en considération : un vœu n'est qu'un vœu et dans une collaboration chacun doit lâcher du lest.

De la psychologie en matière de calcul

Au nom de la psychologie et de la pédagogie expérimentale ou pratique, il a été possible de déplacer certaines matières du Plan d'études.

Relevons que plusieurs membres de la Commission avaient examiné en détail des manuels et plans d'études d'autres cantons.

Quant à la psychologie proprement dite, nous croyons savoir, à part un essai à Neuchâtel, que son application pratique en mathématiques n'a fait encore l'objet d'aucune étude que l'on puisse considérer comme définitive et qui puisse nous être utile. Il ne s'agit pour l'instant que d'un travail de laboratoire (réf. M. Piaget). A moins qu'en Amérique...

LE NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES

Degré inférieur

La demande de plusieurs sections de pousser l'étude jusqu'à 25 en première année n'a pas été prise en considération. La Commission a estimé que l'importance des vingt premiers nombres était telle qu'il fallait que cette acquisition de base soit parfaitement assurée.

Mais pourquoi en 2e année, aller jusqu'à 125 ?

Souvent le passage de la centaine n'est pas ou est mal assimilé par une partie des élèves. Il nous a donc paru nécessaire de le travailler comme on travaille celui de la dizaine, et préférable, pour les élèves, de faire ce travail avec le même maître qui précisément a enseigné le passage de la dizaine.

Et pourquoi 125 ? Pour éviter, selon l'avis de mathématiciens, 120 et la base 12.

Enfin, la 3e année se trouvera un peu déchargée. Le passage au degré intermédiaire est, en effet, un des plus pénibles de toute la scolarité et maints élèves y perdent pied.

Cette partie au-delà de 100 ne sera soumise à aucune épreuve d'examen.

Degré moyen

L'étude très progressive des fractions dans toutes les années du degré intermédiaire n'est que la suite logique de celle effectuée en 2e année. En 3e année, la **suppression de quelques notions** périmées telles que le $\frac{1}{4}$ de livre ainsi que la **réduction d'un tiers** de la partie révision des 125 premiers nombres permettront de parcourir plus aisément le programme.

Le chapitre des nombres décimaux prévu en 4e année subit **d'importants allègements**.

Les relations trop compliquées (exemple : l'hm est le dixième du km) **sont reportées en 5e année**. Les exercices de conversion ne seront que des **exercices simples** sur les unités usuelles ; ils traiteront les transformations à l'unité principale et à partir de l'unité principale :

Exemple : 125 ml = 0,125 l et non 125 ml = 12,5 cl.

En 5e année, la connaissance des chiffres romains de 1 à 50 facilitera la compréhension de l'histoire. Par contre, **les mesures agraires sont renvoyées au degré supérieur. Il en est de même des preuves par 9.**

Degré supérieur

La 6e année voit la **suppression des « découpages et doublages »** ainsi que celle des **mémoires**.

En 8e année insistons sur :

1. **le passage des allages et de certains problèmes de recherche du capital au programme de développement.**
2. **La réduction très importante du chapitre des mélanges** (seule subsiste la recherche du prix moyen).
3. **L'introduction pratique** des chèques postaux et change, notions auxquelles tous nos élèves auront affaire tôt ou tard.

Le programme de calcul des 7e et 8e est assimilable par l'élève moyen de la plupart de nos classes. La Commission a estimé néanmoins nécessaire de porter l'ac-

cent sur le fait que certaines classes de ville sont tellement sélectionnées qu'un programme spécial devra être prévu à cet effet.

Le vœu suivant a été transmis au Département :
« Un programme spécial, dans un cadre nouveau, sera préparé et expérimenté pour les 7es et 8es de certains groupes scolaires ». Ce vœu a été admis par le Département qui s'en occupe activement. Cela ne pouvait évidemment s'inclure dans le Plan d'études.

Enfin, pour les classes de campagne sans O.P., il a été prévu un programme de 9e année qui est un complément à ceux de 7e et 8e année.

Quelques grands chapitres :

Problèmes domestiques : salaires, budget familial...

Le commerce : opérations postales, transports...

L'industrie : la menuiserie...

La vie rurale : regroupements parcellaires, crédit agricole...

Circulation : le tracteur, le camion, graphiques de croisement...

MANUELS, PROBLÈMES, EXERCICES

(Du cahier des charges)

A. Généralités

Les manuels seront rendus attrayants par une quantité de **dessins** et si possible l'emploi de **couleurs**.

Chaque chapitre comprendra :

- une série de calcul mental ;
- la représentation concrète de la nouvelle notion ;
- des propositions de construction de matériel individuel ;
- des suggestions d'exercices pratiques, exemples : calculer le débit d'une fontaine, mesurer en pas une certaine distance ;
- les exercices et des problèmes.

Calcul mental :

La difficulté de raisonnement des problèmes de calcul mental sera fortement réduite par rapport à celle du volume actuel.

On trouvera également du calcul rapide « mécanique ».

Problèmes :

Leur sujet tiendra mieux compte qu'actuellement des intérêts de l'enfant : sports, voyages, technique remplaceraient avantageusement des achats de couteaux en gros ! Il en sera de même des termes trop généraux : les mots ferme, villa, canot, tracteur, parlent mieux que maison, bateau et machine.

Ils seront souvent groupés autour d'un centre d'intérêt. (Cela facilitera le travail pratique.)

Ils seront bien gradués : par exemple : 1 puis 2, puis 3 opérations conduiront à des problèmes à compléter, ou dont il faut trouver la donnée, et même à des problèmes se libérant des données numériques.

En principe, *la même difficulté se retrouvera dans plusieurs numéros successifs* qui pourront être aussi à questions multiples.

Pour les premières années, les termes de la donnée des problèmes respecteront généralement l'ordre des opérations.

Les problèmes graphiques seront nombreux.

Chaque série comprendra, dans l'ordre :

1 groupe de problèmes de base qui doivent pouvoir être résolus par les élèves les plus faibles.

1 groupe rentrant dans les possibilités d'un élève moyen.

1 groupe au moins aussi important pour les élèves avancés, permettant d'approfondir la nouvelle acquisition et constituant ainsi une partie du programme de développement aussi important que le programme de base ; nous avons encore heureusement beaucoup d'enfants avides de connaître.

Un ou deux problèmes avec solution type seront présentés dans les principaux chapitres.

B. Degré inférieur

Vu l'utilisation de manuels non officiels en grand nombre dans nos écoles et la nécessité de doter les classes à trois degrés (environ 200 actuellement) d'un matériel utilisable par les élèves, il a été décidé d'éditer en première urgence un ouvrage dont voici un extrait de la table des matières :

Les monnaies

Le franc et le centime.

Les pièces de 1 c., 2 c., 5 c., 10 c., 20 c., 50 c. et 1 fr.

Les 4 opérations.

Rendre la monnaie.

Additions et soustractions : $35 \text{ c.} + \dots = 50 \text{ c.}$

$42 \text{ c.} = 1 \text{ fr.}$

Les derniers livrets

Le livret 6 Compter par 6

Le livret 8 Compter par 8

Le livret 9 Ajouter 9 ($10 - 1$)

Le livret 7 La semaine ; le mois ; l'année

Le signe $\times$

Composition et décomposition de quelques nombres intéressants :

24, 36, etc.

Analyse de quelques nombres premiers.

Suite des monnaies

La pièce de 2 fr. (le franc étant considéré comme une unité et non comme valant 100 centimes), l'écu.

Les billets de 10 fr., de 20 fr., de 50 fr., de 100 fr.

Problèmes à 2 opérations. Il y en aura à la fin de la 2e année, mais les élèves seront amenés à les résoudre par une étude très progressive : questions à poser, questions intermédiaires posées, etc.

C. Degré supérieur

Le Plan d'études prévoit en 7e et 8e une récapitulation sous le titre « problèmes en rapport avec la vie ». Il est prévu qu'ils seront groupés sous *trois centres d'intérêt* :

- Vie domestique rurale et vie domestique urbaine
- Problèmes d'ordre technique
- Banque et commerce.

AVANT DE CONCLURE

La Commission actuelle est encore en fonction. Maintenant, elle aura à examiner et discuter :

a) *les chapitres d'essais* : le ou les futurs auteurs des manuels préciseront, en effet, leurs intentions dans des chapitres d'essais. Exemple pour le degré moyen : chapitre système métrique : sous-multiples du gramme
chapitre mesures du temps : jour, heures, etc.

b) la question *d'un matériel* qui permette à l'enfant, surtout au degré inférieur, les manipulations les plus diverses et un passage plus facile du concret à l'abstrait.

Et puis « Plan d'études définitif ». Allons donc ; pour combien de temps ?

Les représentants de la SPV :

A. Badan

M. Ducraux

A. Girardet

F. Ogay

A. Rochat

GENÈVE

Les membres des 3 sections de l'UIG

sont convoqués en

séance plénière

le mercredi 28 janvier 1959, à 17 heures précises

à l'aula de l'Ecole supérieure des jeunes filles,
rue Necker

Ordre du jour : « Le mouvement syndical et la formation professionnelle », conférence de M. J. Möri, secrétaire central de l'Union syndicale suisse.

Manifestation du 25 février

A une semaine de nos assemblées générales, cette soirée est un avant-propos à la réunification officielle du SE et de l'UIG.

Voici quelques précisions :

Elle aura lieu à Vernier, en la salle communale. Elle débutera à 18 heures par une brève partie offi-

cielle. A 18 h. 45, un repas servi par le souriant tenancier du restaurant Bellevue.

« Les Hussards », une tragi-comédie de Bréal, sera jouée par l'Echo de Vernier, société dont font partie plusieurs de nos collègues. Epoux et épouses pourront prendre part à ces réjouissances dès ce moment, soit à 21 heures.

De 0 heure à 2 heures du matin enfin, la piste appartiendra aux danseurs.

J. E.

Quand on est tenu de suivre la voie qu'on s'est tracée

Notre collègue Martin était intervenu l'an dernier à propos des billets collectifs de la CGTE.

Il estimait anormal de faire payer les élèves de plus de 12 ans davantage que leurs camarades de classe n'ayant pas atteint cet âge. Pour remédier à cet inconvénient, on pourrait ne pas tenir compte de ces cas individuels, ou alors élever la limite d'âge.

D'autre part, il déplorait que les billets des élèves absents ne fussent pas remboursés.

Le chef des services administratifs de la CGTE répond qu'une élévation de la limite d'âge est impos-

sible, étant donné l'art. 6 du règlement concernant les transports des services urbains qui stipule que : « Tout accord spécial par lequel une réduction de prix ou quelque autre avantage est accordé, au regard des tarifs, est interdit. »

Quant au second point, il affirme que le remboursement du prix des billets est accordé sur présentation du billet collectif portant au verso le nombre de voyageurs transportés reconnus par le receveur.

Le comité poursuit ses démarches.

J. E.

U A E E

Après le départ de Mme Jotterand

C'est avec une certaine mélancolie que les maîtresses d'école enfantine de Genève ont accueilli la nouvelle de la démission de Mme Jotterand, inspectrice. L'Amicale, dont elle fut l'un des membres les plus fidèles, tiendra à lui exprimer son amitié et sa reconnaissance, lors d'une réunion organisée tout spécialement pour elle, réunion qui aura lieu après les vacances de Pâques.

M. M. S.

NEUCHÂTEL

Le vote du 1er février

Nous n'hésiterons pas un instant, notre sympathie est trop grande pour ces dames, nous voterons OUI. Mais ce n'est pas tout. Elles-mêmes souhaitent-elles pouvoir user du droit de vote ? C'est la question que beaucoup d'électeurs se posent.

Nous avons eu la curiosité de nous enquérir auprès des collègues féminins du Locle. Nos 33 institutrices ont été priées de répondre au scrutin secret à la demande suivante, par « oui », « non », ou « indifférente » :

« Désirez-vous posséder le droit de vote ? »

Résultats : 29 oui, 3 non, 1 indifférente.

Cette petite enquête nous a encouragé à écrire ces quelques lignes auxquelles nous aurions vraiment renoncé si nous n'avions été surpris agréablement par les chiffres ci-dessus.

Evidemment que nous ne pouvons tirer grande conclusion d'une consultation si restreinte. Nous ne l'avons néanmoins point enregistrée froidement.

Quant aux arguments militant en faveur du suffrage féminin, veuillez vous référer à la grande presse qui vous les donne avec pertinence.

W. G.

Comité central

Première séance de l'année : 15 janvier. Présidée par M. Roger Hügli, elle s'ouvre par l'examen de la correspondance :

- Le Cartel cantonal syndical recommande à tous les collègues de se prononcer, le 1er février prochain, en faveur du vote des femmes. Recommandation vraisemblablement superflue.
- L'Institut neuchâtelois va organiser des forums (voir article spécial).
- Dès que nous aurons toutes les précisions désirables, nous donnerons ici la façon dont la question des allocations de ménage et de charges de famille est réglée pour tous les collègues.

La « Trisannuelle » aura lieu cette année au Val-de-Ruz, probablement à Dombresson, le samedi 14 mars. L'assemblée des délégués la précédera le mercredi 25 février.

A chaque assemblée revient inévitablement, en raison des réunions assez fréquentes des sous-commissions, le problème de la réforme de l'enseignement. Du compte rendu que donne le président, il apparaît qu'une nouvelle consultation des sections s'imposera à bref délai. Nous renonçons à donner ici des détails pour éviter toute confusion ou complication. Nous sommes cependant vivement intéressés par tous les échos que nous apportent le président et les membres des commissions.

Une commission SPN - VPOD sera constituée pour l'étude de la réforme des 7e, 8e et 9e années primaires.

Chaque section y sera représentée par trois maîtres ou maîtresses des dites classes.

Dans les « Divers » nous est présentée une demande :

a) de secours par la Caisse d'entraide ; b) d'intervention auprès des autorités en faveur des membres du corps enseignant victimes de la situation de pléthore de personnel il y a quelques décennies ; c) de notre assurance, *par l'Etat*, en responsabilité civile et contre les accidents dits professionnels.

W. G.

Forum

L'Institut neuchâtelois se proposait d'organiser à partir de janvier, dans les diverses régions du canton, des forums sur la réforme de l'enseignement, brûlante question d'actualité. L'idée nous a paru intéressante.

Au Locle, d'autres milieux en ont déjà pris l'initiative et c'est ainsi qu'un forum qui réunissait une soixantaine de personnes a eu lieu le 14 janvier. De nouvelles séances sont prévues, de quinze en quinze jours. Ce sont MM. Bütikofer, directeur des écoles primaires, Ernest Hasler, président de la SPN - VPOD du district du Locle et un professeur de l'école secondaire qui sont chargés d'introduire la discussion.

W. G.

DIVERS

Exposition de philatélie éducative

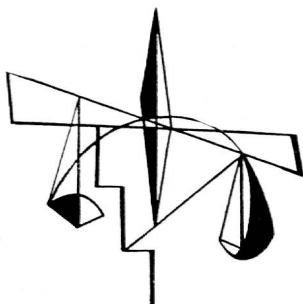
Sous le titre général : **Le timbre — trait d'union entre les peuples — instruit**, il est organisé à Monaco une exposition internationale et interscolaire de philatélie éducative (16-20 mai 1959).

« Collectionner des timbres et les grouper autour d'une **idée**, développer cette idée en dégagant les renseignements qu'ils fournissent, faire des recherches pour préciser ces renseignements et pour les compléter, les consigner ensuite sur la feuille d'un album à côté des vignettes trouvées, présenter celles-ci en harmonie avec l'**idée**, l'homme, l'œuvre, la ville et le paysage qu'ils évoquent, c'est faire de la philatélie éducative. »

Cette exposition est en même temps un concours ouvert à tous les écoliers de langue française. (Nombreux prix dont le premier est un séjour d'une semaine pour deux personnes à Monaco.)

Les timbres neufs ou oblitérés (la valeur propre des timbres n'entre pas en compte) doivent être collés sur des feuilles au maximum 25×33 cm. Elles devront être utilisées obligatoirement dans le **sens vertical**. Les timbres seront présentés d'une façon originale et accompagnés, sur la feuille même, des renseignements sur les timbres eux-mêmes ou en partant d'eux.

Renseignements auprès de M. A. Zwiller, boîte postale 9, Monaco-Ville.



Au service de la démocratie

Entreprise créée par des consommateurs qui se sont associés pour acheter et se répartir au prix coûtant les denrées dont ils avaient besoin, la coopérative de consommation n'a pas d'autre but que de servir ses membres — voire la collectivité tout entière car ses portes sont ouvertes à chacun, sans aucune discrimination d'ordre politique, de classe, de confession ou de nationalité.

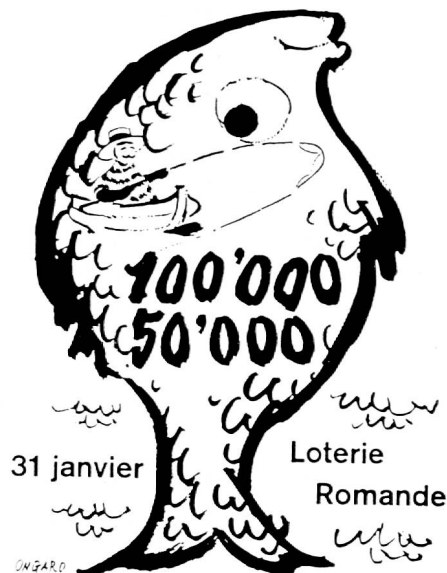
Protéger les consommateurs, défendre leurs intérêts, mettre à leur disposition un large choix de marchandises de qualité au juste prix, telle est la tâche d'une société coopérative de consommation.

Mais pour bien s'acquitter de cette tâche la coopérative a besoin de la participation active et consciente de ses membres. Association de personnes, c'est la personne humaine qu'elle doit et veut servir. Organisation démocratique, créée par le peuple et pour le peuple, c'est grâce à la collaboration librement consentie de chacun qu'elle peut atteindre son but.

« C'est ainsi que, d'un même mouvement, la coopération élève le niveau matériel des classes populaires et leur niveau moral. Défaillante dans sa tâche morale, elle serait défaillante dans sa tâche économique. (Dr G. Fauquet: Le secteur Coopératif) ».

Soutenir les efforts du mouvement coopératif, c'est contribuer à renforcer la démocratie.

**UNION SUISSE DES
COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (U.S.C.)**



ÉCHANGE

Je cherche pour mon garçon, 16 ans, à faire un échange d'avril à septembre 1959, pour bien apprendre le français, avec garçon ou jeune fille. Offre belle chambre, leçons, peut fréquenter l'école. Ecrire à H. Zweidler, maître de l'école secondaire, Birmensdorferstr. 636, Zürich 9/55.



**Un accident
coûte plus cher qu'une
assurance-accidents**

**Winterthur
ACCIDENTS**

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles
et de responsabilité professionnelle